

Conseil Municipal

Lundi 2 mars 2026

Mairie de Saint-Père-Marc-en-Poulet – Salle du Conseil

LISTE DES DELIBERATIONS

Article L.2121-25 modifié du C.G.C.T

- **Délibération n° 2026 / 01 / 01 :** 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : **Nomination du secrétaire de séance.**
M. Dorian THEBAULT a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité.
- **Délibération n° 2026 / 01 / 02 :** 5 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 décembre 2025.**
Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 décembre 2025 a été adopté à l'unanimité.
- **Délibération n° 2026 / 01 / 03 :** 9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE 9.1 AUTRE DOMAINE DE COMPETENCE DES COMMUNES : **Adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif aux Maisons France Service.**
Pour faire suite au transfert de la compétence « Maisons France Service » à SAINT-MALO AGGLOMERATION approuvé à l'unanimité par délibération du Conseil Municipal le 3 mars 2025, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été adopté à l'unanimité.
- **Délibération n° 2026 / 01 / 04 :** 7. FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES : **Budget Principal Commune : Ouverture de Crédits – 2026.**
L'ouverture de crédits pour l'acquisition d'un désherbeur hydraulique (12 360.00 €) et un ajustement pour le matériel informatique (81.60 €) sur le Budget Principal Commune a été votée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2026 / 01 / 05 :** 7. FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS : **Vote des subventions communales / hors commune – ANNEE 2026.**
Le vote des subventions pour les associations communales (21 054.85 €) et hors commune (2 343.00 €) a été validé à l'unanimité.
- **Délibération n° 2026 / 01 / 06 :** FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS : **Vote de subvention communale pour l'association « La Vague des Mots » – ANNEE 2026.**
La subvention communale pour l'association « La Vague des Mots » lui permettant d'assurer le fonctionnement de la bibliothèque, pour un montant de 6 500 € dont 5 000.00 € pour l'acquisition d'ouvrages et de jeux, a été adoptée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2026 / 01 / 07 :** 7. FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS : **Vote de subvention communale pour l'organisation de l'édition 2026 de la « Route du jeu ».**
La subvention octroyée à l'association la « Vague des mots » co-organisatrice de l'édition 2026 de « La Route du Jeu », pour un montant de 750 € a été validée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2026 / 01 / 08 :** . FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS : **Vote de subvention communale pour l'Ecole Privée - UDOGEC – ANNEE 2026.**
La subvention communale versée à l'UDOGEC dans le cadre du contrat d'association conclu avec l'Ecole Ste-Thérèse pour un montant de 69 605.92 € a été adoptée à l'unanimité.

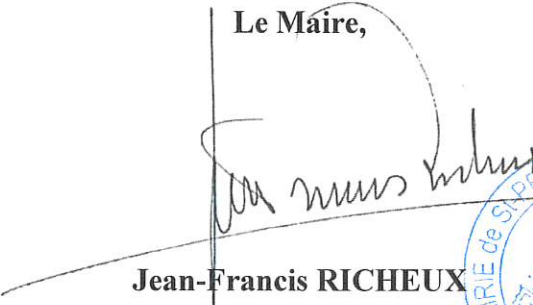
- **Délibération n° 2026 / 01 / 09 :** 9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE 9.1 AUTRE DOMAINE DE COMPETENCE DES COMMUNES : **Avenant à la convention d'adhésion au CAU35 (Conseil en Architecture et Urbanisme).**

L'avenant à la convention d'adhésion au Conseil d'Architecture et Urbanisme proposé par le Département d'Ille et Vilaine aux usagers de la commune a été validé à l'unanimité.

- **Délibération n° 2026 / 01 / 10 :** 2- - URBANISME 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS :: **Approbation de l'avenant n°1 à la convention portant organisation d'un service commun droit des sols.**

L'avenant n°1 visant à diminuer une partie des charges afférentes au service instruction des Autorisation d'Urbanisme SAINT-MALO AGGLOMERATION pour les communes affiliés à ce service a été adopté à l'unanimité.

Le Maire,


Jean-Francis RICHEUX

